

EXEMPLES DE FINANCEMENTS

• Un couple de personnes retraitées vivant à la Gouesnière avait de plus en plus de difficultés à utiliser la vieille baignoire sabot de la salle de bains. Ils ont donc choisi d'installer une douche avec siège amovible pour une utilisation plus pratique.

L'installation d'une douche avec un bac extra-plat (plomberie et robinetterie incluses), d'un siège de douche et d'une barre d'appui a coûté 4600 € HT.

Ce couple a pu bénéficier de :

1610 € de subventions ANAH

Soit **35 %** du montant HT des travaux

• Une personne handicapée vivant à Saint-Malo avait des difficultés à se déplacer avec son fauteuil roulant et à utiliser certains équipements au sein de sa maison.

L'adaptation des portes, des cloisons et du plan de travail de la cuisine, la mise en place de lumières programmées et gérées automatiquement, l'aménagement des toilettes et de la salle de bain avec installation d'une douche à l'italienne et la suppression des seuils ont coûté 17 000 € HT.

Cette personne a pu bénéficier de :

8500 € de subventions ANAH

Soit **50 %** du montant HT des travaux

*Financements réalisés en 2015

Dans certains cas, les caisses de retraites, la MDPH, et Saint-Malo Agglomération complètent ces subventions. Un crédit d'impôt est également mobilisable.

**POUR VOUS RENSEIGNER
GRATUITEMENT & SANS ENGAGEMENT**

CONTACTEZ-NOUS :

Par email : opah@stmalo-agglomeration.fr
ou au numéro vert suivant :

n° 0 800 30 50 80

PERMANENCES D'INFORMATION :

Chaque mardi, mercredi et jeudi après-midis
à la Maison de l'Habitat,
23, avenue Anita Conti à Saint-Malo
(près de la gare SNCF)

**Vous êtes une personne âgée
ou présentant un handicap ?**

les Centres Locaux d'Information et
de Coordination (CLIC) de Saint-Malo
et de la Côte d'Emeraude peuvent
aussi vous renseigner sur
beaucoup d'autres sujets !



MISE EN GARDE !

Attention au démarchage à domicile !

Dans le cadre de cette opération, Saint-Malo Agglomération n'accrédite aucune entreprise en particulier. Veillez à vous renseigner directement auprès de Saint-Malo Agglomération avant de vous engager.



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Opération Améliorer son LOGEMENT



Des **SOLUTIONS**
de **FINANCEMENT*** pour
ADAPTER VOTRE LOGEMENT
au handicap ou à la
perte d'autonomie

* Sous conditions de ressources

UN ACCOMPAGNEMENT ET DES AIDES FINANCIÈRES POUR ADAPTER VOTRE LOGEMENT

Depuis le 1^{er} septembre 2014 et pendant 3 ans,
Saint-Malo Agglomération vous donne un coup
de pouce pour adapter votre logement.

Adapter son logement pour être bien chez soi !

En avançant dans l'âge ou suite à un handicap, il peut parfois devenir difficile de rester chez soi car le logement n'est plus toujours adapté.

L'Opération « Améliorer son logement » menée sur les 18 communes de Saint-Malo Agglomération a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Sous certaines conditions, elle peut vous aider à améliorer votre logement pour qu'il soit confortable et sûr.



A QUI S'ADRESSE L'OPÉRATION « AMÉLIORER SON LOGEMENT » ?

L'opération peut bénéficier aux **propriétaires occupants** mais également aux **locataires** du parc privé.

Les **propriétaires bailleurs** qui souhaitent adapter leur logement locatif peuvent aussi obtenir des aides.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PERSONNALISÉ

Avec l'opération, vous pouvez bénéficier d'**aides financières**. **Vous serez conseillé sur les travaux à réaliser**, en fonction de votre logement et de vos besoins, et **vous serez accompagné** dans les démarches à réaliser auprès des artisans, des financeurs, etc.

QUELS TYPES DE TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

Il s'agit de travaux qui consistent à aménager votre logement et ses accès **pour que vous restiez vivre chez vous**.



Exemple : le remplacement d'une baignoire en douche, la mise en place d'un monte-escalier, l'installation de barres de maintien, la création d'une pente douce en extérieur pour faciliter l'accès, etc.

L'opération peut également vous aider à **améliorer votre confort thermique**.

Exemple : le changement de la chaudière, des fenêtres, l'isolation des murs ou du grenier, etc.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CES AIDES ?

- Votre logement doit être situé sur l'une des 18 communes de Saint-Malo Agglomération.
- Le logement doit être votre résidence principale.
- Les travaux ne doivent pas être commencés.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.
- Vos revenus ne doivent pas dépasser certains plafonds.
- Le montant de la subvention est calculé en fonction de vos revenus.

ANTICIPER LES TRAVAUX, C'EST IMPORTANT

Vous avez plus de 60 ans et vous êtes autonomes, vous pouvez bénéficier d'aides pour adapter votre logement.

► **Adapter son logement de façon préventive est un choix judicieux pour l'avenir !**

